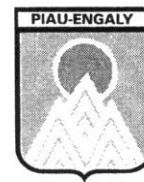




République Française
Liberté - Égalité - Fraternité



Mairie d'Aragnouet

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
GARDIENNAGE DU REFUGE D'OREDON
PROPRIETE DE LA COMMUNE D'ARAGNOUET (65)

AVIS DE PUBLICITE

1. Identification de l'établissement public déléguant :

Commune d'ARAGNOUET
Mairie de FABIAN

65 170 ARAGNOUET
N° Tél : 05 62 39 62 63
Boîte mail : aragnouet@mairie-aragnouet.com

2. Objet de la délégation :

Gardiennage du refuge d'OREDON – commune d'ARAGNOUET (*Hautes-Pyrénées*) – pour une période de 3 années. L'affermage sera conclu pour une durée de trois ans à compter de la date de prise de possession des lieux prévue le 1er Octobre 2014. Il prendra fin, de plein droit, le 30 septembre 2017.

3. Cadre réglementaire :

Délégation de service public conforme à la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

4. Nature :

Affermage de service public.

5. Contenu de la mission :

Informé, accueillir et héberger les usagers du Massif du Néouvielle et du Parc National des Pyrénées, conformément à un cahier des charges. Le gardien exploitera le refuge à ses risques et périls, et paiera une redevance annuelle à la commune d'ARAGNOUET.

6. Présentation et contenu des candidatures :

Les candidatures devront être adressées uniquement par voie postale en pli recommandé avec accusé de réception.

L'envoi se fera sous double enveloppe.

- l'enveloppe extérieure sera adressée à Monsieur le Maire de la commune d'ARAGNOUET – Mairie – 65170 ARAGNOUET.
- l'enveloppe intérieure portera la mention « *appel de candidature pour le gardiennage du refuge d'OREDON* » et contiendra :
 - a) une lettre de candidature,
 - b) toutes pièces justificatives (*attestation des administrations fiscales et sociales*) certifiant la régularité du candidat à l'égard de ses obligations et notamment une attestation sur l'honneur de non emploi de travailleurs clandestins,
 - c) un mémoire du candidat relatant son expérience, sa connaissance du milieu montagnard, sa motivation et son projet ainsi que sa proposition hors taxes de la redevance et un planning d'ouverture du refuge. Il est également utile de préciser, dans ce mémoire, comment le gardien voit sa place par rapport à la Commune d'Aragnouet, le SIVU Aure Néouvielle et le Parc National des Pyrénées et la manière dont il envisage le fonctionnement du refuge et son impact sur l'environnement (*personnel, cuisine, etc.*), accompagné des éléments suivants :
 - un prévisionnel d'activité (Nombre de nuitées par saison)
 - une proposition de tarifs pour l'année 2014
 - un prévisionnel économique,
 - une proposition de redevance forfaitaire,
 - les diplômes du candidat,
 - d) un plan d'action établi par le candidat, pour la communication et la promotion du refuge, soit par des outils spécifiquement dédiés (Internet, autres...), soit en lien avec d'autres réseaux
(Réseaux touristiques, professionnels territoriaux, producteurs locaux, accessibilité ...)
 - e) une clef USB (ou Cdrom) dans laquelle seront enregistrées toutes les pièces ci-dessus énumérées. Ce dispositif ne dispensera pas le candidat de produire l'intégralité de son dossier sur papier. Cette clef sera restituée aux candidats à l'issue de la procédure.

L'ensemble du cahier des charges et ses annexes est téléchargeable sur le site : [www. e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com),

7. Date limite de réception des candidatures par voie postale :

Vendredi 26 Juillet 2013 à 12 heures – cachet de la poste faisant foi.
Il ne peut pas être transmis de candidature par voie électronique.

8. Renseignements complémentaires :

Services Techniques de la Commune d'ARAGNOUET
Mairie de FABIAN

65 170 ARAGNOUET
N° Tél : 05 62 39 62 63
Boîte mail : aragnouet@mairie-aragnouet.com

Le Maire de la Commune d'ARAGNOUET

Jean MOUNIQ.